

**Disraeli**

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LES PREMIERS PROJETS DE RÈGLEMENTS NO 725 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 681 RELATIF À L'AMÉNAGEMENT DES ENTRÉES PRIVÉES

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 9 décembre 2024, le conseil a adopté le premier projet de règlement suivants :
 - no 725 amendant le règlement no 681 relatif à l'aménagement des entrées privées;
2. Les projets de règlements seront soumis à une consultation lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le conseil municipal, le 13 janvier 2025 à 18 h 30 au Cabaret des Arts située au 310, Rue Laurier ;
3. L'objet de cette consultation est d'informer les intéressés sur les modifications réglementaires en cours qui visent les changements suivants :

La nature des ponceau et matériaux accepté
Le remblaiement
La demande d'un certificat d'autorisation
4. Lors de cette assemblée publique, le projet de règlement ainsi que les conséquences de leur adoption seront expliqués et il sera entendu les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet ;
5. Conformément à l'arrêté n° 2021-054 du 16 juillet 2021, l'assemblée publique est accompagnée d'une consultation écrite. Les commentaires écrits pourront être reçus à l'hôtel de ville, aux heures normales de bureau, soit du lundi au vendredi de 7h45 à 16h30 ou par la poste au 550 avenue Jacques-Cartier, Disraeli (QC) G0N 1E0 ou par courriel à urbanisme@villededisraeli.com jusqu'à la levée de l'assemblée ;
6. Les projets de règlements peuvent être consultés à l'hôtel de ville de Disraeli, aux heures normales de bureau, ou sur le site web (www.villededisraeli.ca) ;

DONNÉ ET AFFICHÉ À DISRAELI, CE 12e jour du mois décembre 2024.

Kim Côté

Directrice générale et greffière-trésorière



Disraeli

AVIS PUBLIC

**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LES PREMIERS PROJETS DE
REGLEMENTS NO 725 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 681
RELATIF À L'AMÉNAGEMENT DES ENTRÉES PRIVÉES**

Certificat de publication

Je soussignée, Kim Côté, directrice générale et greffière-trésorière de la Ville de Disraeli, certifie que j'ai publié le présent avis sur le site Internet de la ville au www.villededisraeli.ca et affiché une copie à l'hôtel de ville, 12^e jour du mois de décembre 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 12^e jour du mois de décembre 2024.

Kim Côté

Directrice générale et greffière-trésorière